

**Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts demandant si l'école vaudoise est en phase avec sa population devenue de très grande variété linguistique et culturelle**

*Texte déposé*

Dans le canton de Vaud, près d'un élève sur trois est issu de la migration. La proportion de ces élèves est cependant très inégale d'un établissement scolaire à l'autre. En effet, elle peut varier de 2% à plus de 60%. De plus, on note que la proportion d'élèves de langue maternelle étrangère est beaucoup plus élevée dans les classes de développement que dans l'ensemble de l'école régulière, et par ailleurs augmente régulièrement au fil des années. Cette très forte représentation en classes de développement des allophones, ajoutés à des élèves francophones nouvellement arrivés dans notre pays, est due notamment aux difficultés scolaires qui peuvent résulter de la nécessité de s'adapter à un système scolaire différent. Par ailleurs, un enseignement donné dans une langue nouvelle peut contribuer aux difficultés générales d'apprentissage. Enfin, et surtout, pour une partie de la population migrante, le fait de provenir de milieux socio-économiques défavorisés s'ajoute aux difficultés évoquées ci-dessus. A noter à ce propos la corrélation directe entre les résultats moyens obtenus par les établissements de l'école obligatoire aux épreuves cantonales de référence (2006-2010) en fonction de leur statut socio-économique.

Notre canton, pour aider ces élèves à s'intégrer dès que possible, et le mieux possible, dans l'enseignement régulier et pour réduire des inégalités entre élèves provenant d'origines sociales et culturelles différentes, offre des prestations ad hoc. Par exemple, les classes d'accueil permettent aux élèves de suivre un enseignement intensif de français jusqu'à ce qu'ils soient prêts à fréquenter, parfois de manière progressive, une classe régulière. Le recours à ces classes est particulièrement fréquent dans les degrés secondaires. Pour le cycle initial (CIN, école enfantine) et les degrés primaires, les établissements privilégient des cours intensifs de français (CIF). Les élèves fréquentent une classe régulière, mais la quittent à certains moments pour rejoindre un-e enseignant-e qui les accompagnera de manière individuelle ou en petits groupes dans leur apprentissage du français. Les enfants étant plus jeunes, on considère qu'ils profiteront mieux d'une immersion dans une classe régulière que dans une classe d'accueil à plein temps. Le co-enseignement peut aussi exister dans ce même type de classes, si cela est jugé préférable. Enfin, le Département de la formation et de la jeunesse (DFJC) a mis en place une allocation complémentaire à fins d'équité entre établissements. En effet, le pourcentage d'élèves issus de la migration fréquentant les établissements scolaires est l'un des critères pris en compte pour l'allocation de ressources complémentaires.

Si ces prestations mises en place par le DFJC sont à saluer, il y aurait des mesures supplémentaires à mettre en place pour que notre école prenne véritablement en compte sa population actuelle et participe à la lutte contre les inégalités dont souffrent les élèves issus de la migration, comme exposé ci-dessus. Ainsi, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat de faire un état des lieux et de se positionner par rapport à des propositions complémentaires.

En préalable, il s'agirait donc que soient établies formellement les difficultés que rencontrent les élèves et leur famille lorsqu'ils sont issus de la migration, qu'ils soient allophones ou non.

De plus, il faudrait que le DFJC évalue de manière exhaustive les différents dispositifs qu'il met en œuvre actuellement allant dans le sens de ce postulat.

Enfin, d'autres mesures pourraient être utiles pour lutter contre l'échec scolaire, en plus de mieux intégrer les élèves issus de la migration, sur lesquelles nous demandons au Conseil d'Etat une prise de position :

1. La désignation dans chaque établissement scolaire d'un-e référent-e d'accueil avec la mission d'accueillir et de faciliter la scolarisation des élèves issus de la migration. Cette référent-e d'accueil aurait un rôle de pivot entre la famille, les enseignants accueillant

des élèves issus de la migration, la direction et les différents partenaires de l'école. Il ou elle permettrait de tisser des liens qu'aucune procédure administrative ou brochure ne pourrait créer et de débloquer bien des situations.

2. Le développement de cours destinés aux parents issus de la migration afin que ces derniers découvrent le système scolaire vaudois ; soient soutenus dans leurs compétences, en particulier lorsqu'ils proviennent de régions connaissant des modèles éducatifs différents ; leur permettent de soutenir leur enfant pendant sa scolarité et apprennent la langue régionale, par exemple.
3. Un renforcement du soutien à l'interculturalité en milieu scolaire et au-delà, par exemple en développant les bibliothèques scolaires dans ce sens ou des liens avec les cours de langues et cultures d'origine organisés dans la même commune ou région.
4. La généralisation de la pratique de certaines communes qui ont mis en place en collaboration avec les établissements des cours de français préscolaire (avant le CIN), par exemple par sa meilleure publicisation et un soutien financier incrémenté ?
5. La problématique pour certains primo-arrivants de l'apprentissage simultané de trois nouvelles langues (français, allemand et anglais) dans notre école, et les moyens pensés par le DFJC pour les aider à y faire face.
6. Une formation initiale et continue des enseignant-e-s prenant en compte la question de la migration et la mise à disposition de ressources et de conseils par le DFJC. En effet, il s'agit de reconnaître et de répondre d'une manière adaptée aux besoins des élèves issus de la migration, besoins très variés au vu des origines ethniques, culturelles, religieuses et linguistiques plurielles de ces derniers. Plus précisément, il ne faut plus seulement que l'enseignant-e répare des déficits d'élèves ou subisse une théorie générale trop éloignée des réalités du terrain, mais qu'il ou elle puisse faire face à des profils d'élèves de plus en plus diversifiés.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ses futures réponses. Nous demandons que ce postulat soit renvoyé directement au Conseil d'Etat.

*Souhaite développer.*

Nyon, le 21 février 2012.

*(Signé) Fabienne Freymond Cantone  
et 42 cosignataires*